

**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire adapté - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Sigle du programme: **nota2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Structure du programme .....	4
- Programme détaillé .....	6
- Programme par matière .....	6
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	7
Informations diverses .....	8
- Conditions d'admission .....	8
- Règles professionnelles particulières .....	9
- Pédagogie .....	9
- Evaluation au cours de la formation .....	9
- Mobilité et internationalisation .....	9
- Gestion et contacts .....	9

## NOTA2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Le master offre :

- une formation spécialisée à ceux qui se destinent aux fonctions de notaire, de collaborateur d'études notariales ou à ceux qui souhaitent se former dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large ;
- un voyage d'études à l'étranger au cours duquel des activités de formation sont organisées avec des universités, des autorités publiques et des institutions notariales ;
- un programme adapté aux étudiants engagés dans la vie socioprofessionnelle grâce à un horaire de cours regroupés les lundis et les mardis et à la possibilité d'allègement sur deux ans.

#### Votre profil

La formation vous est ouverte si vous êtes:

- titulaire du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
- titulaire d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence.

#### Votre Futur Job

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des [règles particulières](#).

#### Votre Programme

Le programme est constitué de dix unités d'enseignement obligatoires et d'un travail de fin d'études. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.



## NOTA2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

**Au terme du master de spécialisation en notariat, l'étudiant aura acquis les compétences suivantes :**

1. une connaissance pointue et actuelle du droit civil, administratif, fiscal et notarial pertinent pour la pratique notariale, tant dans leurs aspects matériels que procéduraux, et ce, dans ses dimensions européennes, nationales et régionales pertinentes ;
2. une compréhension des interactions entre ces branches du droit pour la pratique notariale ;
3. une capacité à communiquer oralement et par écrit, de manière documentée et argumentée, à propos d'une problématique touchant au notariat ;
4. une rigueur méthodologique dans l'utilisation des ressources documentaires en lien avec la pratique notariale ;
5. une expertise propre à positionner le diplômé comme un interlocuteur de référence dans le domaine du notariat.

**Le master de spécialisation en notariat permettra aux étudiants titulaires d'un grade académique de licencié ou de master en droit de compléter leur formation dans les domaines spécifiques liés à l'activité notariale et aux missions reconnues par la loi au notaire.**

Aussi, le master de spécialisation en notariat vise-t-il à donner aux étudiants :

- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent aux fonctions de candidats-notaires ou de notaires ;
- les enseignements spécifiques nécessaires à la formation des étudiants qui se destinent à exercer les fonctions de collaborateurs d'études notariales ;
- les enseignements spécifiques utiles aux étudiants qui souhaitent acquérir une formation spécialisée dans les matières qui relèvent du droit patrimonial au sens large.

L'organisation d'un master de spécialisation en notariat se justifie, tant en raison d'impératifs légaux qui soumettent l'exercice de la profession de notaire à l'obtention du diplôme de licencié/maître en notariat, qu'en raison des besoins de formation spécifiques liés aux activités notariales.

Ainsi, le master de spécialisation en notariat est une condition d'accès à la profession de notaire. En effet, l'article 35 de la loi contenant l'organisation du notariat, telle que modifiée par la loi du 4 mai 1999, dispose que pour pouvoir être nommé candidat notaire, il faut être détenteur d'un diplôme de licencié ou de maître en notariat.

#### Le stage

Les étudiants inscrits au master de spécialisation en notariat doivent effectuer un stage de pratique notariale, dit « stage facultaire », auprès d'un notaire belge ou, sur demande motivée, auprès :

- auprès d'un notaire ayant sa résidence sur le territoire de l'Union européenne,
- auprès d'un avocat spécialisé dans un domaine présentant des liens avec la pratique notariale,
- au sein d'une administration dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle qu'une conservation des hypothèques, un bureau de l'enregistrement ou un service de l'urbanisme,
- au sein d'une entreprise ou d'un organisme dont l'activité présente des liens avec la pratique notariale, telle que le service juridique d'un organisme de crédit.

Le stage a pour objectifs :

- de compléter et d'approfondir la formation magistrale ;
- d'établir un lien entre l'enseignement et la pratique, notamment par l'examen de différents types de dossiers et d'actes ;
- d'assurer les liens qui s'imposent entre différentes matières enseignées ;
- de permettre aux étudiants d'effectuer des travaux de recherche sollicités par les enseignants ;
- de servir d'appui au travail de fin d'études ;
- de permettre aux étudiants d'appréhender les situations humaines auxquelles les études notariales sont confrontées dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le stage est par conséquent une activité pédagogique qui prend appui sur les matières enseignées de telle manière qu'unités d'enseignement, travail de fin d'études et stage sont intimement liés.

Le stage prend cours à la rentrée académique et se termine pour après les vacances de Pâques. Il se déroule les mercredi, jeudi et vendredi chaque semaine.

Il est suspendu pendant les vacances de Noël ainsi que pendant les jours fériés.

Les étudiants qui s'inscrivent à ce master de spécialisation peuvent toutefois être dispensés du stage facultaire dans certaines circonstances (veuillez consulter le règlement du stage et mémoire).

[# Plus d'informations relatifs au stage \(règlement, convention...\)](#)

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est constitué de dix unités d'enseignement obligatoires et d'un mémoire. Un stage de pratique notariale complète la formation des étudiants et prend appui sur les matières enseignées.

[> Programme de cours obligatoires du master de spécialisation en notariat](#) [prog-2017-  
[nota2mc-lnota210t.html](#) ]

## NOTA2MC Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

#### *Tronc Commun [60.0]*

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2017-2018

⊕ Activité cyclique dispensée en 2017-2018

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2017-2018

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ LNOTA2001	<a href="#">Droit international privé notarial</a>	Jean-Louis Van Boxstael	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2002	<a href="#">Droit notarial de la famille et du couple</a>	Jean-Louis Renchon	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2003	<a href="#">Droit notarial des successions et des libéralités</a>	Fabienne Tainmont	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2004	<a href="#">Droit administratif notarial</a>	Damien Jans	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2005	<a href="#">Droit notarial des contrats I</a>	Etienne Beguin	30h	4 Crédits	1q
○ LNOTA2006	<a href="#">Droit notarial des personnes morales</a>	Yves De Cordt Edouard-Jean Navez	45h	6 Crédits	2q
○ LNOTA2007	<a href="#">Droit judiciaire notarial</a>	Cécile De Boe (supplée Jean-François Van Drooghenbroeck) Jean-François Van Drooghenbroeck	30h	4 Crédits	2q
○ LNOTA2008	<a href="#">Droit fiscal notarial</a>	Edouard-Jean Navez Lorette Rousseau	45h	6 Crédits	2q
○ LNOTA2009	<a href="#">Droit du notariat</a>	Pierre Van den Eynde	45h	6 Crédits	1q
○ LNOTA2200	<a href="#">Stage et travail de fin d'études</a>			15 Crédits	
○ LNOTA2010	<a href="#">Droit notarial des contrats II</a>	Etienne Beguin	30h	3 Crédits	2q

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

## NOTA2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions générales](#)
- [Conditions spécifiques d'admission](#)

## Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

## Conditions spécifiques d'admission

#### Conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission particulières à ce programme sont les suivantes :

- être titulaire du grade académique de licencié ou de master en droit d'une université belge ;
- être titulaire d'un diplôme étranger ayant préalablement été reconnu équivalent au grade académique belge de licencié ou de master en droit, avec les exigences qu'implique une telle reconnaissance d'équivalence ;
- il faut apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française ([niveau B1 du Cadre européen commun de référence](#)).

#### Ouverture aux adultes

Un nombre toujours plus important d'étudiants sont des licenciés/titulaires d'un master en droit déjà engagés dans la vie professionnelle qui souhaitent approfondir leur formation entre droit patrimonial et notarial. Les cours du master de spécialisation sont regroupés sur deux jours de la semaine, ce qui rend sa fréquentation possible aux adultes engagés dans la vie professionnelle. La facilité d'allègement accordée par le passé aux étudiants sera maintenue.



## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

## PÉDAGOGIE

---

### Un programme en trois volets

Le programme du master de spécialisation en notariat se divise essentiellement en trois parties. Par ailleurs, un voyage d'études est organisé annuellement.

#### 1° Les cours

La formation est d'abord assurée au moyen de cours magistraux dispensés dans les différentes branches du droit en lien avec le notariat.

#### 2° Le stage

Les étudiants doivent effectuer un stage auprès d'un notaire ou, sur demande motivée, au sein d'une administration ou auprès d'une personne dont la fonction présente un lien avec la pratique notariale. Le stage vient utilement compléter la formation théorique des étudiants, en leur permettant, tout au long de l'année académique, de se familiariser avec la pratique. # [Plus d'informations concernant le stage](#) .

#### 3° Le travail de fin d'études

Les étudiants doivent rédiger un TFE. Celui-ci consistera en une brève consultation à propos d'une question particulière susceptible de se poser dans la pratique notariale ainsi qu'en une épreuve en salle au cours de laquelle les étudiants devront répondre à des questions concrètes de pratique notariale.

Le stage et le TFE forment un ensemble cohérent et poursuivent une fin commune. A ce titre, ainsi que le permet le décret relatif à l'enseignement supérieur, ils ont été regroupés en un seul volet d'enseignement et font l'objet d'une seule cotation (voy. le règlement du stage et TFE).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

L'évaluation se fait conformément au [règlement général des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Voyage d'études

Outre la formation de base, les étudiants peuvent participer à un voyage d'études. La destination varie d'une année à l'autre. L'accent est mis sur la découverte d'un notariat et d'un système juridique étrangers. Le voyage participe au caractère de la formation et permet aux étudiants de réaliser les enjeux de la mobilité toujours plus importante des citoyens et des patrimoines.

## GESTION ET CONTACTS

---

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**

### Gestion du programme

Faculté	SSH/DRT
Entité de la structure	Faculté de droit et de criminologie ( <u>DRT</u> ) ( <a href="https://uclouvain.be/repertoires/entites/drt">https://uclouvain.be/repertoires/entites/drt</a> )
Dénomination	Faculté de droit et de criminologie ( <u>DRT</u> ) ( <a href="https://uclouvain.be/repertoires/entites/drt">https://uclouvain.be/repertoires/entites/drt</a> )
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <u>SSH</u> ) ( <a href="https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh">https://uclouvain.be/repertoires/entites/ssh</a> )
Sigle	DRT
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 2 - bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél: <a href="tel:+322478600">+32 (0) 10 47 86 00</a> - Fax: <a href="tel:+322474601">+32 (0) 10 47 46 01</a> <a href="http://www.uclouvain.be/drt">http://www.uclouvain.be/drt</a>
Site web	<a href="http://www.uclouvain.be/drt">http://www.uclouvain.be/drt</a>
Mandat(s)	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Doyen : Geneviève Schamps</li><li>• Directeur administratif de faculté : Joëlle Cap</li></ul>
Commission(s) de programme	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commission d'enseignement pour le droit (<u>BUDR</u>) (<a href="https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/BUDR">https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/BUDR</a>)</li></ul>
Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pierre Van den Eynde</li><li>• Candice Roussieau</li></ul>
Jury	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Louis Renchon</li><li>• Fabienne Tainmont</li></ul>
Personne(s) de contact	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ariane Willems</li></ul>

**Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2017-2018. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter [le catalogue des formations de l'année académique en cours](#).**